

Date de convocation
14 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **21 novembre** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud

Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, Vigot Adrien,

Marie Nicole, Nonet Claude-Henri

Absente excusée : Marie de Vaumas

Secrétaire de séance : Gilles Lavedrine

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2022

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2022, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

2 - Conseiller municipal correspondant incendie secours

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le décret n°2022-10-91 du 29 juillet 2022 prévoit la création et l'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant « incendie et secours ».

Monsieur le maire propose de confier cette mission à monsieur Gilles Lavedrine, 1er adjoint.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité des présents, monsieur Gilles Lavedrine, correspondant « incendie et secours ».

Ses coordonnées de contact seront communiquées au service d'incendie et de secours du Cher.

3 - Approbation modification des statuts du SDE 18

Le maire expose :

La commune de Saint-Denis-de-Palin est membre du Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18), qui est un syndicat mixte fermé à la carte, regroupant l'ensemble des communes du Cher ainsi que les 15 établissements publics de coopération intercommunale. Cette forme juridique lui permet de proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses compétences obligatoires que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines communautés de communes) que des missions exercées par ce dernier.

Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « *ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique* ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membre.

Le projet prévoit notamment :

- De modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale.
- De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021.
- D'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces.
- D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid.
- De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.

Toutefois, et en application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires envisagées requièrent l'approbation des communes et communautés de communes membres du SDE 18 à la majorité qualifiée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-18 portant modification des statuts du SDE 18,

Vu le courrier de notification du projet des nouveaux statuts du SDE 18,

Considérant le projet des nouveaux statuts du SDE 18 présenté en séance,

Il est proposé au Conseil Municipal : d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité syndical du SDE 18 n° 2022-18.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18).

4 - Rénovation de l'éclairage public suite à une panne AD horloge

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement du SDE18 pour des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne, Le Basquet armoire AD horloge pour un montant hors taxes de **598,41 euros**. La participation financière qui sera demandée par le Syndicat Départemental d'Énergie, calculée sur la base de **50 %** du montant HT, s'élèverait à **299,21 euros**. A l'issue du chantier cette contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce plan de financement.

6 - Remplacement d'un poteau d'incendie 54 route de Raymond

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de VEOLIA pour le remplacement du poteau d'incendie situé 54 route de Raymond, pour 3445,63 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge monsieur le maire de le signer.

7 - Services périscolaires de Dun-sur-Auron

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Maire de Dun-sur-Auron en date du 03/10/2022 relatif aux dépenses de personnel pour les services périscolaires : restauration scolaire, accueil du soir, étude suivie de l'accueil du soir pour l'année scolaire 2021/2022.

Cinq enfants domiciliés à OSMERY ont fréquenté ces services pendant l'année scolaire 2021-2022.

La participation demandée à la commune de OSMERY est **2 627,34 €** pour les services cantine, garderie du matin et soir, étude dirigée et accueil du mercredi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité de verser cette participation à la Ville de Dun-sur-Auron.

8 - Plantation de haies en bordure des plateaux ralentisseurs

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le centre de gestion de la route préconise la plantation de haies en bordure des plateaux ralentisseurs comme repère visuel pour les automobilistes. Il présente un devis de l'entreprise NAUDET reboisement, pour 12 arbustes de 20 cm, de chaque côté des trois plateaux ralentisseurs, sauf 1 (trottoir), et une haie en continu d'environ 50 mètres. Il propose également la plantation de deux noyers de 50 cm pour marquer l'entrée du village avant la rue des templiers. Le montant de la fourniture et de la plantation manuelle s'élève à 465,41 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge monsieur le maire de passer commande.

9 – Remplacement des lampes d'éclairage public au sodium par des leds

Monsieur le maire expose que la route de Raymond est éclairée par 26 lampes LED, 29 lampes SODIUM, 9 lampes IODURE et 1 lampe BALLON FLUO. Un technicien de l'éclairage public du Syndicat d'Energie du Cher et de INEO, leur prestataire, sont venus en mairie pour étudier le remplacement des lampes SODIUM, IODURE et BALLON FLUO par des lampes LED. A cette occasion, ils ont remarqué que les onze projecteurs pour illuminer l'église n'étaient plus en service suite à des actes de vandalisme depuis plus de dix ans. Ils ont proposé que l'abonnement du compteur de fourniture d'électricité soit résilié, les lampes déposées. En raison de la forte demande de lampes LED pour économiser l'électricité, les dossiers d'études seront présentés dans un délai assez long.

10 - Construction d'un local de stockage à la salle socio culturelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé par délibération du 08/02/2021 de construire un local pour stocker le mobilier de la salle socio culturelle : estrade démontable, tables, chaises. Un contrat de maîtrise d'oeuvre a été accepté par délibération du 07/06/2021 pour un montant de 3 869 euros comprenant avant projet sommaire (plans, chiffrage), autorisations administratives, avant projet définitif, consultation des entreprises, direction et suivi de chantier, aide à la réception des travaux. Une consultation a été faite auprès d'entreprises de maçonnerie, charpente, couverture, isolation, électricité. Le montant total des devis reçus s'élève à **42.000 euros** hors taxes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ces travaux et de donner la priorité à l'amélioration de l'éclairage public et aux économies d'énergie.

11 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune d'Osmerly sera prochainement réceptionné par Berry Fibre Optique. Conformément au cahier des charges de ce déploiement, le raccordement à la demande des lieux-dits tels que Deffens, Les Bergeries et Coqberlande seront bientôt réalisés. Des autorisations de voiries ont été délivrées pour cela.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le maire de Lugny-Bourbonnais souhaite étudier la possibilité d'une fusion entre sa commune et celle d'Osmerly. Une rencontre entre maires et adjoints est programmée pour le début décembre 2022. Le conseil municipal approuve cette étude.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'entreprise AGRI FARMER dont le siège social est situé route de Raymond à Osmerly, exprimant le souhait d'acquérir 2 hectares d'un terrain agricole ZB 8 loué à l'EARL VIGOT depuis 1995, situé hors agglomération au-delà du court de tennis, desservi par la route départementale 10 et un chemin rural, pour y construire un bâtiment pour exercer son activité professionnelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à cette cession, cependant, il invite AGRI FARMER à déposer une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si cette construction serait autorisée.

Fait et délibéré à Osmerly, le 21 novembre 2022

Le Maire,

Alain DESJEAN

Le secrétaire de Séance,

Gilles LAVEDRINE